

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016 : DELIBERATION N° 11

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / ITOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1^{ER} FEVRIER 2016

L'an deux mille SEIZE, le HUIT FEVRIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nathalie GOMES (à Michèle GRAS)

Bernadette MORIAME (à Jean-Pierre COULON)

Corinne DEROO (à Arnaud DECAGNY)

Christian DEMUYNCK (à Naguib REFFAS)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Samia SERHANI (à Marie-Christine MORETTI à partir de la question n° 7)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA à partir de la question n° 7)

EXCUSE :

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 11 : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°246 en date du 13 avril 2015 portant réajustement l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois,

Considérant que les communes ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement.

Qu'à ce titre, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme correspondant à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Considérant que, lors de sa séance du 13 avril 2015, le Conseil Municipal a réajusté l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois, comme suit :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATIO N	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENT 2012	CREDITS DE PAIEMENT 2013	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015
Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois	44	2011001	6 000 000,00	251 000,00	2 137 000,00	2 300 000,00	1 312 000,00

Que le paiement réel des travaux en 2015 étant inférieur à l'estimation ci-dessus, et les travaux ayant pris du retard, il convient de réajuster l'autorisation de programme et ses crédits de paiement en conséquence.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les modifications suivantes de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENT 2012	CREDITS DE PAIEMENT 2013	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015
Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois	44	2011001	6 000 000,00	251 000,00	2 137 000,00	2 300 000,00	650 000,00

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENT 2016
Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois	44	2011001	6 000 000,00	662 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** les modifications suivantes de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois repris ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.75.32

Réf. : CLJR/IT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DIPOMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON) - **arrivé pour la question n°2**

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Denis DEJARDIN** (à Mehdi GAMRA)

Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI) - **Christophe DI POMPEO** (à Marie-Pierre ROPITAL)

EXCUSES :

Marc DANNEELS : **arrivé pour la question n° 2**

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(S) :

Mehdi GAMRA à partir de la question n° 26

Denis DEJARDIN à partir de la question n° 26

Naëlle TAJDIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 12 : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois.

Lors de sa séance du 8 décembre 2014, l'assemblée délibérante a réajusté l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois, comme suit :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENT 2012	CREDIT DE PAIEMENT 2013	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDIT DE PAIEMENT 2015
Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois	44	2011001	6 000 000,00	251 000,00	2 137 000,00	2 800 000,00	812 000,00

Le paiement réel des travaux en 2014 étant inférieur à l'estimation ci-dessus, et les travaux ayant pris du retard, il convient de réajuster l'autorisation de programme et ses crédits de paiement en conséquence.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENT 2012	CREDIT DE PAIEMENT 2013	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDIT DE PAIEMENT 2015
Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois	44	2011001	6 000 000,00	251 000,00	2 137 000,00	2 300 000,00	1 312 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

Vote : 5 abstentions (Groupe « Maubeuge Toujours »)

- Autorise** le réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°44 - Reconstruction de la Salle des Fêtes de Sous Le Bois, repris ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

